

Communiqué de presse

Lucerne, le 26 octobre 2021

Moins d'accidents au travail et durant les loisirs en Suisse pendant la crise sanitaire

En 2020, les personnes actives et les demandeurs d'emploi en Suisse ont déclaré plus de 800 000 accidents, soit 7,6 % de moins qu'en 2019. Cela s'explique par les restrictions imposées dans le cadre de la pandémie de coronavirus. Le nombre d'accidents déclarés par des demandeurs d'emploi a toutefois augmenté en raison de la hausse du taux de chômage. La dernière édition de la statistique des accidents consacre un chapitre spécial aux accidents professionnels mortels et non mortels au sein de l'UE.

En 2020, les assureurs-accidents de Suisse ont déclaré au Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA), géré par la Suva, plus de 800 000 accidents de travailleurs et de demandeurs d'emploi, ce qui représente une diminution de 7,6 % par rapport à 2019. Le recul du nombre d'accidents durant les loisirs est plus marqué que celui des accidents du travail (respectivement -9,1 et -5,2 %). En effet, de nombreuses activités sportives n'ayant pas pu être pratiquées durant la pandémie de coronavirus, on a recensé nettement moins d'accidents de sport. Des données plus détaillées seront publiées en 2022, à l'issue de l'enregistrement des cas LAA survenus en 2020.

Contrairement à celui des accidents au travail et durant les loisirs, le nombre d'accidents de demandeurs d'emploi a augmenté (+5,3 %) par rapport à 2019. Cela s'explique par la hausse du taux de chômage enregistrée pendant la pandémie de coronavirus.

Statistique des accidents selon la LAA (travailleurs et demandeurs d'emploi)			
	2020	2019	Variation
Accidents et maladies professionnels	264 311	278 736	-5,2 %
Accidents durant les loisirs	522 006	573 955	-9,1 %
Accidents des demandeurs d'emploi	16 284	15 468	+5,3 %
Total	802 601	868 159	-7,6 %

Au total, les 27 assureurs-accidents ont versé en 2019 près de 5 milliards de francs en frais de traitement, indemnités journalières et rentes, ce qui correspond à une augmentation de plus de 100 millions de francs par rapport à 2018.

Un chapitre dédié aux statistiques sur les accidents du travail au sein de l'UE

La dernière édition de la [Statistique des accidents LAA](#) consacre un chapitre spécial aux [statistiques européennes sur les accidents du travail](#), qui donnent une vue d'ensemble de l'évolution du nombre d'accidents mortels et non mortels au travail dans les différents États membres de l'UE. L'objectif est de comparer l'impact et l'efficacité des mesures d'amélioration de la sécurité et de la protection de la santé au poste de travail entre les différents pays.

Au sein de l'UE, les employeurs sont tenus de dresser la liste des accidents professionnels ayant occasionné une absence d'une durée supérieure à trois jours. Les principales informations recensées sont l'âge, le sexe et la profession exercée par la personne accidentée, la branche concernée ainsi que le type de blessure et les parties du corps touchées.

À la demande de l'Office fédéral de la statistique OFS, le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA) participe activement, depuis 2004, à la transmission de données aux statistiques européennes sur les accidents du travail. La principale difficulté consiste dans ce contexte à garantir la couverture, la fiabilité, la comparabilité et l'actualité des données fournies par les différents États membres de l'UE.

Nombre d'accidents professionnels non mortels pour 100 000 travailleurs

En 2018, environ 2,5 millions d'accidents professionnels ont été recensés dans les pays de l'UE, ce qui représente un taux d'incidence standardisé de plus de 1600 accidents du travail pour 100 000 personnes occupées. Ce taux est particulièrement élevé dans certains États membres d'Europe méridionale et occidentale. La France a ainsi recensé plus de 3400 accidents du travail pour 100 000 travailleurs, tandis que le Portugal et l'Espagne en ont chacun dénombré environ 3300. En matière d'accidents professionnels mortels, la Suisse présente un taux d'incidence presque deux fois plus élevé que les pays de l'UE, ce qui peut s'expliquer par un niveau très élevé de déclaration des accidents non mortels dans notre pays.

Nombre d'accidents professionnels mortels pour 100 000 travailleurs

En 2018, près de 3200 accidents professionnels mortels ont été déclarés au sein des États membres de l'UE, ce qui correspond à un taux d'incidence standardisé d'environ 2,1 accidents du travail mortels pour 100 000 personnes occupées. C'est dans les pays de l'Est (Roumanie et Lituanie) que ce taux est le plus élevé. Avec près de 2,0 accidents mortels pour 100 000 travailleurs, la Suisse se trouve juste en-dessous de la valeur moyenne des pays de l'UE.

Où se procurer la nouvelle statistique des accidents?

Le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA), géré par la Suva, publie la statistique annuelle des accidents LAA sur mandat du groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents LAA (CSAA). Cette statistique est basée sur les données fournies par les 25 assureurs LAA qui couvrent actuellement les salariés assurés à titre obligatoire contre les accidents professionnels et non professionnels ainsi que contre les maladies professionnelles. Elle inclut également les données de l'assurance-accidents obligatoire des chômeurs assurés auprès de la Suva.

La statistique LAA recense les accidents de personnes exerçant une activité lucrative dépendante, mais pas ceux des personnes sans activité lucrative comme les enfants en bas âge, les écoliers, les étudiants ou les retraités. Elle dénombre pour l'essentiel les salariés et les apprentis âgés de 15 à 64 ans qui résident en Suisse de façon permanente. Ces personnes représentent plus de la moitié de la population résidente permanente.

La statistique des accidents LAA 2021, qui vient d'être publiée, présente les résultats statistiques des cas et des coûts pour l'année 2020 ainsi que des analyses détaillées de l'accidentalité en 2019. Elle est disponible en ligne et sur papier, en langues [française](#) et [allemande](#). Des exemplaires imprimés peuvent être commandés gratuitement auprès du SSAA à l'adresse suivante: unfallstatistik@suva.ch. Davantage d'informations sont disponibles sur www.unfallstatistik.ch.

Informations aux médias:

Jean-Luc Alt, communication d'entreprise

Tél. 026 350 37 81, jeanluc.alt@suva.ch